

Séance du 21 septembre 2026

N° 26.DGS.294

OBJET : Modification de la composition des commissions municipales

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le vingt-et-un, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilôt Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Anne-Marie LUCHETTI, en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, **Adjoints**.

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Nathalie BRAMIN, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL jusqu'à 20h00, Jean François MIRETTI, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, Julien POGOLOTTI, **Conseillers municipaux**.

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Cécile ANDJERAKIAN
Françoise BURDEYRON à Dominique DIEULOUFET
Geneviève CLEMENT à Jacques BARONE
Sophie MICHEL à Catherine DICHE-JOSEPH, à partir de 20h00
Jérôme NARBONNE à Pierre CRUMIERE

Mes chers collègues,

Par délibération n°26.DGS.106 du 29 avril 2026, le conseil municipal a créé les commissions municipales pour la durée du mandat et en a fixé la composition.

Afin de garantir l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale, il avait été décidé que chacune des commissions municipales serait composée, outre le Maire, Président de droit, et le Vice-Président, de six membres désignés selon la répartition suivante :

- 4 représentants du groupe majoritaire ;
- 1 représentant du groupe d'opposition « Mon parti c'est Pertuis ! » ;
- 1 représentant du groupe d'opposition « Maîtrisons le présent pour façonner l'avenir ».

Monsieur Jean-François MIRETTI a informé Monsieur le Maire de sa décision de quitter le groupe d'opposition « Mon parti c'est Pertuis ! » afin de rejoindre le groupe de la majorité municipale.

Monsieur Lionel NEGRE, par courrier en date du 28 août 2026, a fait part de sa démission du Conseil Municipal à Monsieur le Maire et Madame Nathalie BRAMIN a pris sa place au sein du conseil municipal.

Ces modifications portent désormais la composition du groupe majoritaire à 28 membres et celle du groupe « Mon parti c'est Pertuis ! » à 3 membres, le groupe « Maîtrisons le présent pour façonner l'avenir » demeure composé de 2 membres.

Monsieur Jean-François MIRETTI ayant été désigné, lors de la constitution des commissions municipales, au titre de l'opposition au sein des commissions suivantes :

- Finances, commande publique, optimisation des ressources, communication et technologies informatiques ;
- Sports ;
- Culture, animations, jumelages, vie de la cité et patrimoine ;

Monsieur Lionel NEGRE ayant été désigné, lors de la constitution des commissions municipales, au titre de l'opposition au sein de la commission suivante :

- Economie, centre-ville, commerces et tourisme

Il convient donc d'adapter la composition de ces commissions afin de maintenir la représentation décidée par le conseil municipal lors de leur constitution.

Il appartient en conséquence au groupe « Mon parti c'est Pertuis ! » de désigner un nouveau représentant au sein de chacune de ces quatre commissions.

Par ailleurs, il est proposé de modifier la représentation du groupe majoritaire au sein de la commission Finances, commande publique, optimisation des ressources, communication et technologies informatiques, en remplaçant Monsieur Djivan DERVARTANIAN par Monsieur Jean-Marc ACERO.

Les autres membres des commissions municipales demeurent inchangés.

Commission	Présidence	Vice-Président	Membres
Education, enfance, jeunesse	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Pierre CRUMIERE	- Geneviève CLEMENT - Caroline DANDRE - Catherine BARONE - Sophie MICHEL Elus de l'opposition : - Anne Priscille BAZELAIRE - Nicole BLANC
Finances, commande publique, optimisation des ressources, communication et Technologies Informatiques	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Naïs MENGIN	- Julien POGOLOTTI - Laurent LECAULT - Jean Marc ACERO - Christine GIULIANOTTO Elus de l'opposition : - Nathalie BRAMIN - Cédric PERRY
Sports	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA	- William COLOMBARD - Sophie MICHEL

			- Jean Marc ACERO - Pierre CRUMIÈRE Elus de l'opposition : - Nathalie BRAMIN - Nicole BLANC
Sécurité, circulation, risques majeurs, lutte contre l'habitat indigne et prévention	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Julien POGOLOTTI	- William COLOMBARD - Jean Marc ACERO - Michel AUTRAN - Jean-Michel APPLANAT Elus de l'opposition : - Anne Priscille BAZELAIRE - Cédric PERRY
Culture, animations, jumelages, vie de la cité, patrimoine, tourisme	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Jacques BARONE	- Geneviève CLEMENT - Dominique DIEULOUFET - Caroline DANDRE - Annick LEDUC Elus de l'opposition : - Nathalie BRAMIN - Nicole BLANC
Travaux, domaine public, énergie, bâtiments et ERP	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Patrice CHASSAGNE	- Jean Marc ACERO - Jean-Michel APPLANAT - Jacques BARONE - Catherine DICHE-JOSEPH Elus de l'opposition : - Cécile ANDJERAKIAN - Cédric PERRY
Urbanisme, habitat, logement, recensement, numérotation, foncier et agriculture	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Jean-Michel APPLANAT	- Denis ODETTO - Christine GIULIANOTTO - Patrice CHASSAGNE - Françoise BURDEYRON Elus de l'opposition : - Cécile ANDJERAKIAN - Cédric PERRY
Economie, centre-ville et commerces	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Michel AUTRAN	- Laurent LECAULT - Carine COHEN - Jean Marc ACERO - Jean-Michel APPLANAT Elus de l'opposition :

			- Cécile ANDJERAKIAN - Cédric PERRY
Transports, mobilité, transition écologique, cause animale et environnement	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Christine GIULIANOTTO	- Patrice CHASSAGNE - Catherine DICHE JOSEPH - Jean Marc ACERO - Jean Michel APPLANAT Elus de l'opposition : - Cécile ANDJERAKIAN - Nicole BLANC

Visas :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-22 ;

VU la délibération n°26.DGS.106 du 29 avril 2026 portant création et composition des commissions municipales ;

VU le règlement intérieur du conseil municipal ;

VU la demande de Monsieur Jean-François MIRETTI faisant part de sa décision de quitter le groupe « Mon parti c'est Pertuis ! » et de rejoindre le groupe de la majorité municipale ;

VU la démission de Monsieur Lionel NEGRE et la prise de fonction de Madame Nathalie BRAMIN ;

CONSIDÉRANT que la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

CONSIDÉRANT que le changement d'appartenance de Monsieur Jean-François MIRETTI nécessite d'adapter la composition des commissions au sein desquelles il avait été désigné en qualité de représentant de l'opposition ;

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir la répartition initialement retenue, soit quatre représentants du groupe majoritaire et un représentant de chacun des deux groupes d'opposition ;

Au vu de ce qui précède, et ouï l'exposé de son Président, le conseil municipal :

A L'UNANIMITÉ

► **PREND ACTE** de la modification de l'appartenance de Monsieur Jean-François MIRETTI, désormais membre du groupe de la majorité municipale ;

► **DÉSIGNE** en remplacement de Monsieur Jean-François MIRETTI, les représentants proposés par le groupe « Mon parti c'est Pertuis ! » au sein des commissions concernées ;

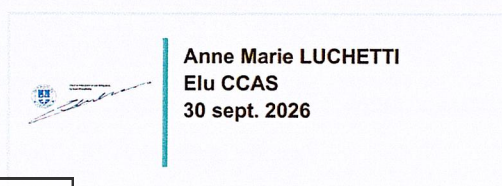
► **DÉSIGNE** en remplacement de Monsieur Lionel NEGRE, le(a) représentant(e) proposé(e) par le groupe « Mon parti c'est Pertuis ! » au sein de la commission concernée ;

► **DIS** que le tableau des commissions actualisé se substitue au tableau de composition des commissions municipales approuvé par la délibération n°26.DGS.106 du 29 avril 2026, les autres modalités de fonctionnement et de composition des commissions demeurant inchangées.

Le Maire,
Aurélien AUCLAIR



La Secrétaire de séance
Anne-Marie LUCHETTI



Certifié exécutoire
Publié le 28 septembre 2026
Transmis en Préfecture le :

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 084-218400893-20260928-26_DGS_294-DE



Séance du 29 Avril 2026

N° 26.DGS.106

OBJET : Création des commissions municipales

L'an DEUX MILLE VINGT SIX et le VINGT NEUF, le Conseil Municipal de la Commune de PERTUIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Ilôt Saint Pierre situé Place Saint Pierre à PERTUIS, en session ordinaire du mois d'Avril sous la présidence de Monsieur Aurélien AUCLAIR et la désignation de Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Naïs MENGIN, Jacques BARONE, Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA, Michel AUTRAN, Marie Christine GIULIANOTTO, Jean Michel APPLANAT, Anne Marie LUCHETTI, Patrice CHASSAGNE, Geneviève CLEMENT, **Adjoint.**

Jean Marc ACERO, Cécile ANDJERAKIAN, Nicole BLANC, Françoise BURDEYRON, Carine COHEN, William COLOMBARD, Pierre CRUMIERE, Caroline DANDRE, Djivan DERVARTANIAN, Catherine DICHE-JOSEPH, Dominique DIEULOUFET, Cathy FRAIKIN, Laurent LECAULT, Annick LEDUC, Sophie MICHEL, Jean François MIRETTI, Jérôme NARBONNE, Thierry NICOLAS, Denis ODETTO, Cédric PERRY, **Conseillers municipaux.**

Absents ayant donné procuration :

Anne Priscille BAZELAIRE à Jean François MIRETTI

Lionel NEGRE à Cécile ANDJERAKIAN

Julien POGOLOTTI à Michel AUTRAN

Mes chers collègues,

En application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les affaires soumises au conseil. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des commissions municipales doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il est proposé au conseil municipal de créer, pour la durée du mandat, les commissions municipales suivantes :

- Éducation, enfance, jeunesse
- Finances, commande publique, optimisation des ressources, communication et technologies informatique
- Sports
- Sécurité, circulation, risques majeurs, lutte contre l'habitat indigne et prévention
- Travaux, domaine public, énergie, bâtiments et ERP
- Culture, animations, jumelages, vie de la cité, patrimoine, tourisme
- Urbanisme, habitat, logement, recensement, numérotation, foncier et agriculture
- Economie, centre-ville et commerces
- Transports, mobilité, transition écologique, cause animale et Environnement

Le maire est président de droit de l'ensemble des commissions municipales.

Chaque commission désignera en son sein un vice-président, chargé de convoquer et de présider la commission en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Il est proposé que chaque commission soit composée, outre le maire et le vice-président, de six membres désignés par le conseil municipal, selon la répartition suivante :

- 4 représentants du groupe majoritaire
- 1 représentant du groupe d'opposition « Mon parti c'est Pertuis ! »
- 1 représentant du groupe d'opposition « Maîtrisons le présent pour façonner l'avenir »

Commission	Présidence	Vice-Président	Membres
Education, enfance, jeunesse	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Pierre CRUMIERE	- Geneviève CLEMENT - Caroline DANDRE - Catherine BARONE - Sophie MICHEL Elus de l'opposition : - Anne Priscille BAZELAIRE - Nicole BLANC
Finances, commande publique, optimisation des ressources, communication et Technologies Informatique	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Naïs MENGIN	- Julien POGOLOTTI - Laurent LECAULT - Djivan DER VARTANIAN - Christine GIULIANOTTO Elus de l'opposition : - Jean François MIRETTI - Cédric PERRY
Sports	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA	- William COLOMBARD - Sophie MICHEL - Jean Marc ACERO - Pierre CRUMIERE Elus de l'opposition : - Jean François MIRETTI - Nicole BLANC
Sécurité, circulation, risques majeurs, lutte contre l'habitat indigne et prévention	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Julien POGOLOTTI	- William COLOMBARD - Jean Marc ACERO - Michel AUTRAN - Jean-Michel APPLANAT Elus de l'opposition : - Anne Priscille BAZELAIRE - Cédric PERRY
Culture, animations, jumelages, vie de la cité et patrimoine	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Jacques BARONE	- Geneviève CLEMENT - Dominique DIEULOUFET - Caroline DANDRE - Annick LEDUC Elus de l'opposition : - Jean François MIRETTI - Nicole BLANC
Travaux, domaine public, énergie, bâtiments et ERP	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Patrice CHASSAGNE	- Jean Marc ACERO - Jean-Michel APPLANAT - Jacques BARONE - Catherine DICHE-JOSEPH Elus de l'opposition : - Cécile ANDJERAKIAN - Cédric PERRY
Urbanisme, habitat, logement, recensement, numérotation, foncier et agriculture	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Jean-Michel APPLANAT	- Denis ODETTO - Christine GIULIANOTTO - Patrice CHASSAGNE - Françoise BURDEYRON

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026
ID : 084-218400893-20260928-26_DGS_294-DE

Publié le
- Cécile ANDJERAKIAN
- Cédric PERRY
ID : 084-218400893-20260504-26_DGS_106-DE

Economie, centre-ville, commerces et tourisme	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Michel AUTRAN	- Laurent LECAULT - Carine COHEN - Jean Marc ACERO - Jean-Michel APPLANAT Elus de l'opposition : - Lionel NEGRE - Cédric PERRY
Transports, mobilité, transition écologique, cause animale et environnement	Le Maire, Aurélien AUCLAIR	Christine GIULIANOTTO	- Patrice CHASSAGNE - Catherine DICHE JOSEPH - Jean-Marc ACERO - Jean-Michel APPLANAT Elus de l'opposition : - Cécile ANDJERAKIAN - Nicole BLANC

Dans un souci de transparence et de bonne information des élus, l'ensemble des conseillers municipaux est invité à assister aux travaux des commissions municipales, sans préjudice des règles de composition et de fonctionnement de celles-ci.

Visas :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-22,
VU l'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2026,

Au vu de ce qui précède, et ouï l'exposé de son Président, le conseil municipal :

A L'UNANIMITE

► **APPROUVE** la composition des commissions municipales.

Le Directeur Général des Services,
Julien DALMAS.



La Secrétaire de séance,
Thi Vinh Thuy NGUYEN TALIANA.

Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA | Elu
SPORTS



Le 6 mai 2026 délégation

Certifié exécutoire
Publié le 4 mai 2026
Transmis en Préfecture le :